

Vice-présidence du Consortium APAC

Termes de référence

(01 avril 2021¹)

L'Assemblée Générale du Consortium APAC est l'organe de direction principal de notre association internationale et le Conseil représente l'Assemblée Générale à tout moment durant la période qui s'écoule entre chaque assemblée. La Vice-présidence du Consortium APAC correspond à un poste élu et bénévole dont le rôle est essentiel pour assurer le bon fonctionnement de l'association, inspirer et soutenir les autres membres du Conseil, et maintenir une vision globale claire en matière de gouvernance du Conseil. Les fonctions principales assignées à la Vice-présidence sont les suivantes:

- Appuyer la Présidence en tant que garante de la mission et de la vision du Consortium APAC tel qu'indiqué dans les Statuts et les principes et procédures subsidiaires, en mettant l'accent sur un engagement pour le bien commun, l'équité, l'intégrité, l'adoption de procédures justes et régulières et le maintien des exigences les plus élevées en matière de respect mutuel, de responsabilité et de discernement.
- Remplacer la Présidence lorsqu'elle n'est pas en mesure d'être présente afin que le Consortium APAC puisse être représenté à tous les niveaux et surtout aux niveaux les plus élevés (par exemple lors de rencontres avec les chefs d'État, les ministres, les Secrétaires généraux et exécutifs d'autres organisations) ; transmettre les décisions adoptées par l'Assemblée Générale et le Conseil et promouvoir la mission du Consortium APAC avec un dévouement absolu.
- En tant que membre d'office du Comité Exécutif (ExCo) et en étroite collaboration avec la Présidence (assurant également la présidence du ExCo), le ou la Secrétaire du Conseil, le trésorier ou la trésorière et les présidences des Comités permanents du Conseil, la Vice-présidence doit anticiper, guider et soutenir tout développement et changement institutionnels majeurs affectant le Consortium APAC (par exemple des changements concernant la stratégie, la direction, la collecte de fonds, les domaines d'activités, etc.).
- En collaboration avec la Présidence (assurant également la présidence du Conseil) et en étroite collaboration avec le ou la Secrétaire du Conseil, la Vice-présidence doit assurer le bon fonctionnement de tous les processus de gouvernance du Conseil, y compris élaborer les ordres du jour des réunions de l'ExCo, suggérer et clarifier les décisions de l'ExCo et assurer une communication efficace entre le Conseil, le Secrétariat et les Membres en général.
- Diriger les jurys d'entretiens destinés à pourvoir des postes clés au sein du Secrétariat.
- Apporter son expertise stratégique aux initiatives des Comités du Conseil, aux domaines de travail thématiques du Consortium APAC et aux groupes de travail lorsque c'est pertinent, ainsi qu'au Secrétariat.

¹ Les présents Termes de référence peuvent être soumis à modification afin d'être conformes aux nouvelles Procédures de gouvernance qui seront proposées pour adoption par la 17^e Assemblée générale en juin 2021, si celles-ci sont adoptées.

- Encourager les Membres actuels du Consortium APAC à comprendre et à agir au meilleur de leurs capacités pour les APAC - territoires de vie et, le cas échéant, à motiver l'adhésion de nouveaux Membres et Membres d'Honneur.
- Présider les Assemblées Générales du Consortium APAC lors de l'indisponibilité de la Présidence et faciliter leurs travaux, y compris en favorisant la recherche d'un consensus conformément aux procédures à suivre lors des Assemblées Générales.
- Remplir par intérim les fonctions nécessaires de la Présidence afin de permettre le fonctionnement continu de l'association, dans le cas où la Présidence est dans l'incapacité de remplir lesdites fonctions pour cause de maladie, de blessure, ou autre.
- Être disponible pour participer virtuellement ou en personne :
 - aux réunions du Comité Exécutif sur convocation ;
 - aux réunions du Conseil au moins deux fois par an ;
 - aux Assemblées Générales et Assemblées Générales Extraordinaires sur convocation ;
 - aux réunions régionales auxquelles participent des membres du Conseil, des Coordinateurs régionaux/équipes de coordination et d'autres personnes du Secrétariat, des Membres et des Membres d'Honneur, dans la mesure du possible et lorsque c'est pertinent.

La personne assurant la Vice-présidence du Consortium APAC est élue par l'Assemblée Générale pour une période de trois ans, renouvelable au maximum deux fois (soit un total maximum de trois mandats). Le poste est honorifique (non rémunéré).

Tout membre du Conseil qui, pour quelque raison que ce soit, n'est pas en mesure d'assumer ses responsabilités, devra renoncer à son mandat volontairement et/ou à la demande de la Présidence, après consultation avec le reste du Conseil.

Si un membre du Conseil n'est pas en mesure de communiquer par courrier électronique et ne peut assister aux réunions virtuelles du Conseil pendant une année entière ou entre deux Assemblées Générales (selon la première éventualité), une procédure automatique d'élection d'un remplaçant ou d'une remplaçante sera mise en place avant l'Assemblée Générale suivante.

Qualités souhaitées :

Le poste de Vice-présidence doit être pourvu par une personne intègre et dévouée, douée d'une sensibilité et d'un engagement avérés pour les APAC - territoires de vie, ainsi que pour la mission, la vision et l'approche stratégique du Consortium APAC. Cette personne doit avoir une vaste expérience de travail (d'au moins dix ans) avec les Peuples Autochtones et/ou les communautés locales, travail qu'elle aura effectué de façon respectueuse, bienveillante et inspirante. De préférence, cette personne est un Membre d'Honneur actif et/ou elle est affiliée à un Membre actif du Consortium APAC. Une expérience préalable au sein du Conseil est fortement préférable mais pas indispensable. Les qualités suivantes seraient particulièrement appréciées : une personnalité charismatique et chaleureuse, la capacité de comprendre et de nouer des liens avec des personnes et des organisations portant une diversité de cultures et de visions du monde, de solides compétences en matière d'organisation et de communication ainsi que, idéalement, la connaissance d'au moins deux des langues de travail du Consortium APAC (anglais, espagnol et français).

Les membres des Peuples Autochtones et des communautés locales, les femmes et les minorités de genre sont vivement encouragés à accepter les nominations.

Processus de nomination et d'élection :

Les nominations pour le poste de Vice-présidence peuvent être proposées par au moins deux Membres en règle du Consortium APAC et/ou deux membres du Conseil actuel et/ou un Membre en règle et un membre du Conseil. Les nominations doivent être communiquées officiellement à la Gestionnaire des Programmes du Consortium APAC (sarah@iccaconsortium.org) au moins deux semaines avant la date prévue de l'Assemblée Générale et doivent être accompagnées d'un bref CV de la personne proposée (1500 caractères, espaces compris) soulignant son expérience en lien avec les APAC et son engagement envers ces derniers. L'identité des personnes proposant ces nominations n'est pas révélée.

Les nominations doivent inclure la confirmation que la personne proposée accepte de pourvoir le poste de Vice-présidence à titre honorifique, de faire preuve de bonne volonté, de diligence assidue, et de prendre dûment en considération les recommandations du Conseil du Consortium APAC, du Conseil des sages, du médiateur et d'autres conseillers de confiance, comme il convient.

Le Secrétariat du Consortium APAC publie les nominations sur le site internet du Consortium APAC et les diffuse via la liste d'adresses e-mails du Consortium APAC dès que possible après leur réception.

La personne assurant la Vice-présidence du Consortium APAC est élue par consensus lors de l'Assemblée Générale, ce qui implique une discussion approfondie et ouverte à la fois avec les candidats et en leur présence, puis sans eux et en leur absence physique. Dans les cas où le consensus s'avère impossible, le Conseil des sages est sollicité pour aider les Membres à parvenir à une entente. Uniquement lorsque la situation devient extrême et pour éviter une impasse qui gênerait sérieusement le travail du Consortium APAC, la Vice-présidence pourra être élue par une majorité simple de tous les Membres en règle votant à l'Assemblée Générale. La voix de la Présidence est prépondérante si les nombres de votes sont égaux.